



mutuelles associées
Monceau
Assurances

RAPPORT ANNUEL SUR LES COMPTES COMBINÉS - EXERCICE 2005

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.4
Rapport des Commissaires aux comptes.....	p.15
Comptes de résultat	p.16
Bilan.....	p.20
Annexe aux comptes 2005.....	p.23

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents Honoraires :	Robert Choplin , Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance Alain Delaunoy , Président honoraire de Capma & Capmi André Jannin , Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance Wim Jean de Zeeuw , Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance
Président :	Paul Tassel , Président du conseil d'administration de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de Capma & Capmi
Vice-Présidents :	Bernard Desrousseaux , Président du conseil d'administration de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle Jean-Pierre Thiolat , Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances
Administrateurs :	Robert Choplin , Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance Bruno Rousset , Président du conseil de surveillance d'April Group Alain Wicker , Président de La Française de Placements Capma & Capmi , représentée par Jean Philippe, Mutuelle Centrale de Réassurance , représentée par Michel Ficheux, Président de l'Unavie L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau , représentée par Philippe Desage

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale :	Gilles Dupin , Directeur général de Capma & Capmi, Président du directoire de Monceau Générale Assurances, Président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Président du conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne
Directeur général adjoint :	Robert Bourreau-Guérinière , Secrétaire Général, Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle

DIRECTION (*)

Brigitte Baillot	Directeur des affaires juridiques et fiscales vie
Dominique Davier	Directeur des études et de l'actuariat vie
Anne-Cécile Martinot	Directeur de la planification et du contrôle
Marc Billaud	Directeur de la gestion des assurances de personnes
Bruno Depeyre	Directeur de l'organisation et des systèmes d'information
Philippe Desage	Directeur des ressources humaines et de la communication interne
Pierre Lacoste	Directeur des opérations de réassurance
Henry Lagache	Directeur de la comptabilité
Pierre Michaud	Directeur du développement des opérations vie, Président du directoire de Monceau Retraite & Épargne
Jean-Marc Poisson	Directeur des opérations d'assurance non vie

CONSEILLER SCIENTIFIQUE

Professeur Alain Montfort, Inspecteur général de l'INSEE, Professeur à l'École Polytechnique et au Conservatoire National des Arts et Métiers

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2005

Messieurs,

Dans un contexte économique favorable à l'exercice de nos métiers, bénéficiant d'une conjoncture boursière porteuse même si le maintien des taux d'intérêt à long terme sur des niveaux historiquement bas pénalise la vision comptable de l'équilibre des régimes de retraite par capitalisation gérés par nos adhérents assureurs vie, l'activité déployée par les sociétés composant le périmètre de combinaison, et les résultats qu'elles ont affichés constituent de réels motifs de satisfactions. Dans les métiers non-vie, en assurance comme en réassurance, la priorité continue d'être donnée à la qualité technique plutôt qu'au volume des primes encaissées. Et sur un marché de la réassurance traumatisé par la survenance d'événements naturels inhabituels, tant par leur fréquence que par leur intensité, cette politique de recentrage stratégique sur l'Europe continentale et sur des risques à déroulement rapide souscrits par des entreprises de taille moyenne continue de produire ses dividendes.

L'ensemble combiné Monceau Assurances est allé chercher les moteurs de sa croissance là où il le souhaitait, sur les marchés de l'assurance vie, sur lequel son encaissement progresse de 17,7 %. Tiré par cette activité, le chiffre d'affaires global progresse de 3,5 % à 480 M€. Favorisés par l'évolution des marchés financiers et une politique opportuniste d'extériorisation de plus values latentes obligataires permise par le faible niveau des taux d'intérêt, les résultats combinés s'élèvent après impôts à plus de 59 M€, soit à un niveau significativement supérieur à celui de l'an dernier, déjà qualifié de remarquable.

Les fonds propres et réserves générés progressivement au cours des dix dernières, atteignant au 31 décembre 2005 plus de 650M€ en incluant les plus values latentes mais sans tenir compte des provisions pour égalisation constituées, représentent plus de 135 % du chiffre d'affaires de l'exercice, et 18,5 % des provisions techniques nettes de réassurance hors provisions en unités de compte, lesquelles ne comportent aucun risque pour les assureurs concernés. De tels ratios témoignent de la qualité et de la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances, permettant de préparer les développements futurs et d'appréhender les évolutions réglementaires qui se dessinent dans le cadre de "Solvency II" avec sérénité et confiance.

Un environnement économique favorable

Malgré le relèvement des taux directeurs de la Réserve Fédérale et la progression des prix du pétrole, qui laissaient augurer une décélération de la demande américaine, 2005 aura encore été une année de **forte croissance mondiale**, proche de 4,5 % selon les premières estimations. Toutefois, le maintien d'un niveau de croissance économique élevé s'est accompagné du creusement de grands déséquilibres, qui accentuent la tension sur les marchés financiers.

Comme en 2004, **les premiers facteurs de la croissance mondiale se trouvent aux États-Unis**. Malgré la hausse des prix de nombreux produits de base, l'incertitude de la situation en Irak et les incidents climatiques qui ont endeuillé la Nouvelle-Orléans, la consommation des ménages américains est restée soutenue, bénéficiant notamment de l'amélioration continue du marché de l'emploi. En dépit de conditions de financement devenues plus

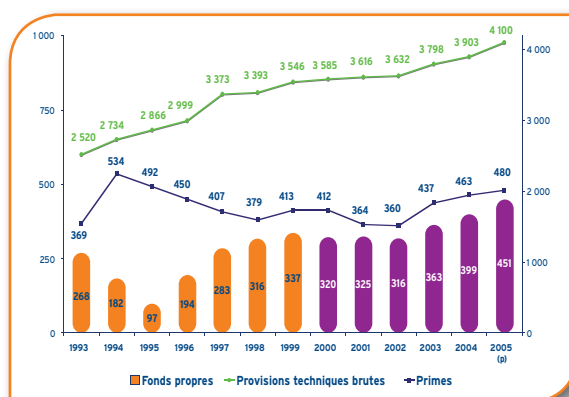
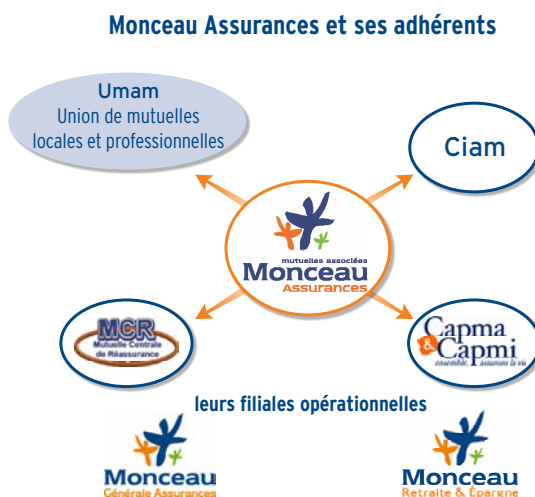
restrictives, la situation patrimoniale des américains s'est encore améliorée, représentant en 2005 près de 6 années de revenu disponible. Le second facteur de croissance a été la poursuite de l'investissement productif, qui découle de l'amélioration des comptes et des résultats des entreprises. L'économie américaine a fait preuve ainsi d'une grande robustesse au cours de l'année écoulée, lui permettant d'absorber l'appréciation du dollar par rapport à l'ensemble des autres monnaies.

C'est en Chine que se situe l'autre grand pôle de la croissance mondiale.

Selon les estimations officielles, à manier avec précaution, la croissance chinoise ressortirait à près de 10 % l'an pour la seconde année consécutive. Malgré une dépendance énergétique accrue, les excédents commerciaux chinois n'ont cessé de croître, atteignant plus de 200 milliards de dollars en fin d'année. Bénéficiant d'une vaste réserve de main d'œuvre et

d'une monnaie nationale sous-évaluée, la Chine conforte sa position d'acteur clé dans le concert des nations, devenant le 3ème exportateur mondial, après les États-Unis et l'Allemagne, et le second détenteur de bons du Trésor américain après le Japon.

L'année 2005 a été également marquée par une **embellie de la situation économique du Japon**. Malgré une situation toujours tendue du côté des finances publiques, l'économie japonaise a connu une croissance bien supérieure à son rythme tendanciel, bénéficiant d'une reprise de la



consommation et de l'investissement, ainsi que de taux de change compétitifs. Après la longue période d'ajustement consécutive à l'écèlement de la bulle immobilière des années 1990, le pays semble engagé dans une dynamique de croissance nouvelle, que traduit notamment le vote massif de la population en faveur de la poursuite des réformes initiées par le Premier Ministre.

Dans cet environnement, la **zone euro**, avec un rythme de croissance de l'ordre de 1,5 % en moyenne, **reste toujours à la traîne**, malgré le rebond des enquêtes d'opinion au cours de l'année et le maintien de conditions favorables : inflation faible, taux d'intérêts réels négatifs, baisse de l'euro contre le dollar. Toutefois, ce tableau comporte de nombreuses disparités. L'Allemagne a confirmé son redressement notamment grâce à la vigueur de ses exportations. Et si la consommation privée demeure fragile, l'arrivée de la grande coalition au pouvoir conforte le processus de réformes engagées pour accroître la compétitivité de l'économie. La France a connu une nouvelle dégradation de sa balance commerciale. Le principal facteur de croissance demeure la consommation des ménages, qui ont profité de l'assouplissement des conditions de crédit et de l'effet richesse induit par la poursuite de la hausse des prix de l'immobilier. Dans ces conditions, la croissance française est estimée à 1,6 % pour 2005, du fait de la progression du secteur des services et, plus encore, de la construction.

La poursuite de la croissance n'a pas résorbé les nombreux déséquilibres de l'économie mondiale, loin s'en faut.

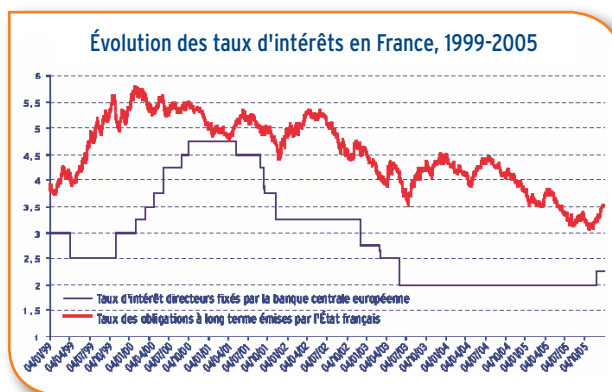
Le degré de résistance de la consommation américaine reste le premier élément d'incertitude. Malgré le redressement significatif des taux d'intérêt à court terme, les ménages américains ont continué de dépenser à crédit, en s'appuyant sur la hausse des prix de l'immobilier et des portefeuilles d'actions. Dans un pays où le taux d'endettement dépasse 120 % du revenu disponible, un retournement brutal du marché immobilier ou des cours de bourse provoquerait une crise de la dette et une nouvelle orientation des comportements de consommation : une baisse de la consommation, associée à une hausse des prix des produits de base et à une baisse du secteur immobilier, pourrait affecter profondément la dynamique de l'économie américaine. Il conviendra, en 2006, d'être particulièrement attentif à l'évolution de ces paramètres.

Paradoxalement, l'autre écueil de la croissance mondiale est la Chine. Si la Chine a porté la croissance au cours des dernières années, le pays fait peser de nombreux risques sur la pérennité de l'expansion mondiale. La Chine demeure en effet, à bien des égards, une immense boîte noire. De nombreuses incertitudes demeurent sur

la santé financière des banques chinoises et la situation patrimoniale réelle des entreprises. En outre, cette marche en avant accélérée de la Chine masque mal les grands déséquilibres internes sur le plan social (creusement des inégalités sociales et géographiques, inadaptation des systèmes de santé et de prévoyance) comme sur le plan économique (progression des créances douteuses, corruption, endettement des collectivités locales). Cependant, c'est par ses effets sur les marchés de taux d'intérêt que la Chine constitue à moyen terme un réel facteur de risque : s'il facilite le financement du déficit public américain, le placement des excédents commerciaux chinois en bons du Trésor américains, justifié par le souci de maintenir un taux de change favorable à la monnaie chinoise, contribue à maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas et accentue les risques d'ajustement brutal.

Des marchés financiers dynamiques

Dans cet environnement économique porteur, même s'il n'est pas sans risque, **l'année 2005 s'est avérée particulièrement favorable pour les placements financiers.**

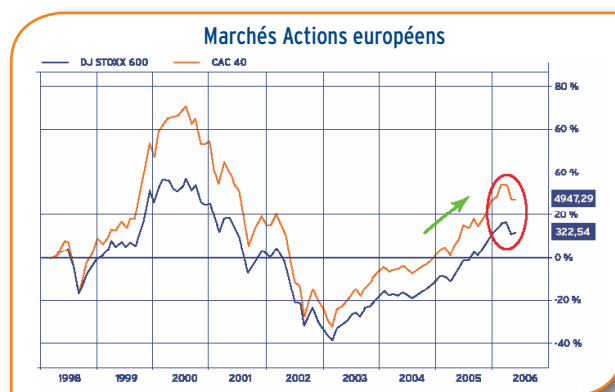


Malgré la hausse des cours des matières premières, qui a ravivé les craintes d'une inflation importée, analogue à celle des précédents chocs pétroliers, **l'inflation est restée sous contrôle.** L'impact déflationniste de la concurrence des pays émergents, la disparition des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix et la diminution de la part des produits pétroliers dans la valeur ajoutée ont permis de contenir

la hausse des prix de détail.

En revanche, les prix de l'immobilier, résidentiel en particulier, ont poursuivi leur ascension sur la plupart des marchés, notamment aux États-Unis, en France et en Espagne. Nourrie par le recours à l'endettement, qu'autorise la baisse des taux et l'allongement de la durée des prêts, la bonne santé du marché de l'immobilier ne laisse pas de susciter de nombreuses inquiétudes.

Enfin, l'exercice 2005 a confirmé la reprise des bourses mondiales, qui ont affiché de bonnes performances. Portés par l'amélioration de la conjoncture, le maintien de politiques monétaires accommodantes et le retour d'opérations financières d'envergure, **les marchés d'actions sont restés favorablement orientés**, malgré un environnement international troublé. Le CAC 40, indice des principales valeurs françaises a ainsi progressé de 22 %, dans le sillage de la plupart des bourses européennes.



Sur les marchés de taux d'intérêt, l'année 2005 a été marquée par le **relèvement graduel des taux directeurs** aussi bien aux États-Unis (+2 %), qu'en zone euro, où la

Banque Centrale Européenne a surpris en portant son taux directeur à 2,25 % en fin d'année. Toutefois, paradoxalement, ce durcissement de la politique monétaire n'a eu que peu d'effet sur le marché des obligations d'État, qui impacte directement le rendement futur des contrats d'assurance Vie en euro : en dépit de la hausse des taux à court terme, **les taux des emprunts d'État sont en effet restés à des niveaux historiquement bas**, déjouant la plupart des pronostics, cassant même à la baisse en septembre, l'espace de quelques secondes, la barre symbolique des 3 %. La fragilité de la croissance en zone euro, l'abondance de l'épargne disponible, la persistance d'une aversion pour le risque, qui pousse les épargnants et les investisseurs vers les obligations d'État, les contraintes liés aux passifs gérés par les Institutionnels expliquent en grande partie ce phénomène.

Les premiers mois de l'année 2006, marqués par une remontée de taux long européens qui ont franchi courant mai le seuil des 4 %, ont davantage répondu aux pronostics les plus couramment exprimés. Mais cette situation n'est évidemment pas sans conséquence sur les comptes et l'activité des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Tout d'abord, elle influe de façon significative sur la **valorisation des actifs obligataires**, faisant en phase de baisse apparaître d'importantes plus values latentes qui viennent avantageusement flatter le niveau de la marge de solvabilité constituée pour disparaître lorsque les taux remontent. Ce phénomène est évidemment perceptible au niveau combiné. Aussi convient-il de rester lucide et continuer d'apprécier principalement la solvabilité de l'ensemble à partir de ses fonds propres comptables, au demeurant substantiels.

Par ailleurs, ce maintien des taux d'intérêt à des niveaux bas **pèse sur la rentabilité future des fonds en euros** des contrats d'assurance vie diffusés par Capma & Capmi et la filiale Monceau Retraite & Épargne, les cotisations collectées étant investies à des taux moins élevés que ceux servis aux sociétaires au cours des années récentes (entre 4,60 % et 4,90 % selon les contrats). De manière plus générale, il se traduira par de moindres produits financiers futurs, qui ne pourront contribuer de la même façon à l'équilibre des résultats techniques, avec les conséquences tarifaires qui devront, un jour, en découler.

Il rend également plus pénalisantes les règles de calcul des **droits acquis par les adhérents des différents régimes de retraite en points**, puisque, par application des dispositions réglementaires, celles-ci sont évaluées, de façon curieuse, sans la moindre référence au taux de rendement des actifs détenus dans le cadre de ces régimes, mais en fonction du taux moyen des emprunts d'état à 10 ans. Cette situation de taux bas, si elle perdurait, pourrait contrarier, sans véritable justification actuarielle, la politique de revalorisation de la valeur de service de ces régimes de retraite, du Régime Collectif de Retraite de Capma & Capmi en particulier.

Parce qu'ils correspondent à son cœur de métier historique, les régimes de retraite par capitalisation en points occupent au sein du groupe une place beaucoup plus importante que les contrats de rente chez la totalité de ses confrères.

Les régimes les plus récents, Fonréa pour les exploitants agricoles, Fonds Acti Retraite pour les autres catégories socioprofessionnelles, Monceau Avenir Retraite et Monceau Avenir Plus, les Perp lancés en octobre 2004, tous conçus sur des bases techniques modernes, à partir des données biométriques et financières les plus récentes, affichent au terme de l'exercice des performances de qualité, permettant de conforter leurs réserves : leurs taux de couverture s'étagent entre 112 % et 145 % après revalorisation des prestations.

Enjeu majeur des dernières années, le Régime Collectif de Retraite a fait encore en 2005 l'objet de toutes les attentions. Certes l'arrêté des comptes de l'exercice 2004 avait permis pour la première fois de constater l'équilibre retrouvé du régime, qui affichait un taux de couverture supérieur à 100 % en utilisant les normes de calcul applicables au plus tard en 2009. Les changements apportés à la réglementation des régimes en points en juin 2004 ont, il est vrai, compté pour beaucoup dans l'obtention de ce résultat.

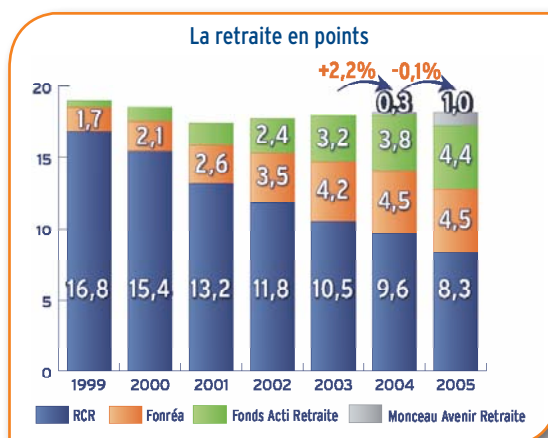
Les évolutions à la baisse des taux d'intérêt à long terme jusqu'en septembre, ont nourri de sérieuses inquiétudes quant à la possibilité d'afficher à l'inventaire 2005 un taux de couverture supérieur à 100 % permettant la reprise, tant attendue par les adhérents, de la politique de revalorisation du point de retraite. La politique financière a été aménagée en conséquence, et le Conseil d'Administration de Capma & Capmi décidait de revaloriser le point de retraite du

Régime Collectif de Retraite de 0,5 % au 1er janvier 2006, une augmentation certes modeste mais qui témoigne de la volonté de la Caisse de classer au rang des mauvais souvenirs la période de gel du point amorcée en 1996.

Mieux, au 31 décembre 2005, le Régime Collectif de Retraite disposait de réserves à hauteur de 794.568 k€, pour des engagements évalués à 769.079 k€, conduisant à penser que d'autres décisions de revalorisation de la valeur du point suivront celle de novembre 2005, d'autant que la légère remontée des taux observée depuis le 1er janvier se traduit mécaniquement par une diminution du montant des engagements du régime.

Mais la vigilance doit rester de mise, tant paraissent nombreux les facteurs de risque sur la longue période.

Le premier provient des incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme. Une gestion financière adaptée peut permettre d'en atténuer l'ampleur : l'indexation de fait qui caractérise les produits de placements immobiliers, qui représentent 30 % des réserves du régime, tout comme la part laissée aux obligations à taux variable ou indexées contre l'inflation dans les portefeuilles obligataires, constituent une forme de protection contre une remontée des taux qui résulterait de poussées inflationnistes marquées.



Le second a trait aux évolutions biométriques susceptibles d'être observées. Aujourd'hui, plusieurs études ont confirmé l'absence d'écart de comportement de mortalité de la population adhérente au RCR au regard des tables utilisées pour l'inventaire. En revanche, les années qui viennent verront la mise en place progressive des rentes de reversion, avec une probable dérive en terme de mortalité des rentiers. Une telle évolution doit être anticipée dans le cadre d'une politique raisonnée de revalorisation des prestations.

Le troisième enfin paraît plus politique. Il concerne le remboursement par l'État de sa part dans les majorations légales de rentes viagères, dont bénéficient les sociétaires les plus anciens, parfois sous condition de ressources. Régulièrement, à l'époque des travaux préparatoires aux Lois de Finances, est agitée l'idée de la suppression de ce remboursement qui, au reste, intervient de plus en plus tardivement, pesant sur les ressources du régime. Cette suppression, même si elle pouvait avec succès être contestée devant les Tribunaux compétents, se traduirait dans l'immédiat par l'impossibilité de revaloriser les rentes pendant une période de l'ordre de 3 ans. Sanction inacceptable qui justifierait une mobilisation de ceux, nombreux, de nos élus qui exercent par ailleurs des mandats politiques électifs.

Les performances au rendez-vous

Même si la revalorisation acquise du point du RCR constitue une performance majeure de cet exercice, la qualité des résultats annoncés pour 2005 sur les produits d'assurance vie a suscité des commentaires particulièrement élogieux en provenance de la presse patrimoniale et professionnelle.

Nos partenaires, La Française des Placements et Métropole Gestion, qui gèrent les principaux OPCVM accessibles grâce aux contrats multi-supports Dynavie, Dynaplus et Carnet Multi-Épargne, ont à nouveau réalisé de brillantes performances, perceptibles en particulier dans les rendements servis sur les profils "Prudent", "Équilibre" ou "Dynamique".

Mais c'est surtout le taux annoncé sur le fonds en euros de Dynavie qui a le plus retenu l'attention. A 4,90 % contre 4,80 % en 2004, il paraît d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans un contexte de baisse des taux à long terme sur lesquels investir la collecte nouvelle, laissant entrevoir une dilution de la performance de l'année précédente.

Ce taux ne doit rien à une pratique très répandue, inadmissible et malheureusement trop peu dénoncée, qui consiste à donner aux nouveaux contrats les produits générés par la gestion des anciens. Dans le groupe, chaque famille de contrats bénéficie de la rigueur d'une gestion cantonnée, permettant de lui allouer les produits financiers lui revenant. Ainsi, le fonds en euros des Carnets Multi-Épargne, ouverts à la souscription de 1991 à 1997, affiche un rendement net de 4,85 %, identique à celui de 2004. Les titulaires de Car-

nets d'Épargne, accessibles de 1969 à 1991, bénéficieront jusqu'à la date anniversaire de leur versement en 2006 d'un taux de 4,70 % lui aussi égal à celui de l'an passé. Des performances qui, on a pu le constater, figurent aux premiers rangs des rendements des fonds en euros de 2005.

Ce taux ne provient pas non plus de réserves, latentes ou non, accumulées au cours des années passées et redistribuées cette année pour "doper" les performances. L'usage, conforme à l'éthique mutualiste, veut que les résultats comptabilisés une année soient distribués la même année. En outre, les plus values latentes sur le fonds en euros de Dynavie, essentiellement d'origine obligataire, sont au 31 décembre 2005 supérieures de 12 % à ce qu'elles étaient à la fin de 2004.

L'explication de la performance de Dynavie réside dans l'allocation d'actifs atypiques retenue pour gérer le fonds en euros. Cette gestion laisse en effet une place aux obligations convertibles, environ 13 % à fin 2005 et aux actions, 7 % à la même date, positions qui ont été renforcées dans le courant de l'année.

Les performances enregistrées en 2005 sur ces classes d'actifs expliquent la bonne performance de Dynavie.

Cette grille d'allocation d'actifs présente-t-elle un risque excessif ? Assurément non, répondraient des observateurs, surtout au regard des excédents importants de marge de solvabilité dont dispose à présent la mutuelle qui diffuse Dynavie. Pourtant, dans une structure autre que mutualiste, la nécessité de rémunérer sans défaillir l'actionnaire ne permet pas une prise de risque, aussi minime soit-elle, lorsqu'il s'agit de garantir la valeur du capital acquis, comme c'est le cas dans les fonds en euros. Dans une telle structure, la garantie en capital impose une gestion obligataire quasi totale, avec les rendements que l'on connaît sur les marchés. Dans une mutuelle, les sociétaires sont à la fois les propriétaires indivis de leur société et ses clients: il n'y a pas de conflit d'intérêt à long terme entre eux, autorisant donc une gestion peut être un peu plus risquée mais plus propice à la recherche de performances.

Ces excellents résultats d'ensemble ont valu à Dynavie de recevoir de nombreuses performances, lui permettant d'afficher un palmarès remarquable. Ce produit s'est vu remettre, comme en 2004 et 2005, un Label d'Excellence Or par la revue "Les Dossiers de l'Épargne". Le magazine "Gestion de Fortune" lui a délivré en mars 2006 son sixième Oscar, tandis que "Le Revenu" le gratifiait d'un deuxième Trophée d'Or dans la catégorie des contrats d'assurance vie diversifiés comptant de 11 à 40 supports, et d'un cinquième trophée d'argent pour le fonds en Euro.

Mieux, pour la première fois dans l'histoire de Capma & Capmi, des produits qu'elle a conçus et diffuse se voyaient reconnaître par deux groupes de presse jusque-là insensibles à leurs qualités : Dynavie, classé au premier rang des contrats à gestion profilée par le magazine "Mieux Vivre votre Argent", a également reçu la Palme d'Argent 2006



Trophées 2006 attribués à Dynavie



Trophée 2006 attribué à Monceau Avenir Retraite

décernée par le Journal des Finances. Le même "Journal des Finances" a accordé sa Palme d'Or 2006 des contrats Perp en points à Monceau Avenir Retraite.

Au-delà de la légitime fierté que procure pareil palmarès, il faut voir dans cette moisson de récompenses comme dans les bonnes places occupées par les produits du groupe dans les différents classements, la reconnaissance de la qualité du travail effectué par les équipes mobilisées au service des sociétaires, et le fruit de la politique de communication franche et sincère à destination de la presse professionnelle et patrimoniale amorcée à l'automne 2001.

Une année de développement

A présent regroupée dans une structure mutualiste, Capma & Capmi, et une société anonyme Monceau Retraite & Épargne, l'activité développée par l'ensemble combiné en assurance Vie représente un chiffre d'affaires de 177.295 k€ en **progression de 17,7 %** sur celui de l'exercice 2004.

L'activité du pôle mutualiste reste, et de loin, prépondérante ; son chiffre d'affaires a augmenté de 16,1 %. Mais les efforts déployés pour diffuser des contrats par l'intermédiaire des agents généraux, des mutuelles associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance soucieuses d'élargir leur gamme de produits à destination de leur sociétariat, tout en s'appuyant sur des savoir-faire reconnus mis à leur disposition par les structures communes du groupe, des partenaires distributeurs au premier rang desquels April Group, commencent à porter leurs fruits et ouvrent des perspectives encourageantes.

Parce que les performances de ses produits ont déjà été reconnues en 2004, parce que les hausses continues des marchés actions depuis avril 2002 ont rassuré, sans que l'on puisse affirmer que l'aversion aux risques ait disparu, l'intérêt des sociétaires pour les supports en unités de compte s'est confirmé : la collecte sur les OPCVM Monceau en actions a plus que doublé, à 19.631 k€, tandis que le chiffre d'affaires réalisé sur le support immobilier progressait de 142 %, à 14.256 k€.

Les cotisations encaissées sur les fonds en euros ont progressé de 5,1 %, à 83.085 k€, permettant à l'ensemble du chiffre d'affaires de la Caisse d'afficher une progression de 16,1 %, à 160.768 k€. La collecte nouvelle a, quant à elle, progressé de 20 %.

Les deux sociétés Vie ont offert aux sociétaires titulaires d'un contrat mono-support en euro, notamment aux souscripteurs d'un Carnet d'Épargne, de le transformer en contrat multi-supports, sans perte de l'antériorité fiscale, dans le cadre des dispositions prévues par la loi Breton publiée en août 2005.

Quelques sociétaires ont souhaité bénéficier de cette possibilité avec les risques, financiers notamment, qui y sont attachés, et une dizaine d'entre eux a mis à profit cette opération pour verser de nouvelles cotisations sur leur contrat.

L'importance des fonds ainsi collectés, de l'ordre de

90 k€ par versement, tout comme la reconnaissance par la presse patrimoniale de la qualité des produits diffusés par la Caisse et un environnement globalement favorable aux initiatives en assurance vie, laissent bien augurer de l'augmentation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours.

En définitive, la déception est venue des régimes de retraite en points. Conséquence des longs délais de publication des instructions fiscales rendues nécessaires par la loi Fillon portant réforme des retraites, les incertitudes qui ont longtemps entouré le traitement fiscal et social des cotisations de retraite des exploitants agricoles, ont pesé sur la collecte de Fonréa, de sorte que les cotisations sur l'ensemble des régimes en points ont stagné à 18.224 k€ contre 18.241 k€ en 2004, marquant une rupture dans l'inversion de tendance amorcée en 2002.

La diffusion des Plans d'Épargne Retraite Populaire, créés à l'automne 2004, s'effectue à un rythme lent, qui n'est pas pour surprendre tant la logique de la sortie en rentes continue, sans doute à tort, de rebuter les Français. Il faut cependant relever que ce rythme est, à maturité comparable, deux fois plus rapide que celui qui a marqué le lancement du Fonds Acti Retraite à l'automne 1998. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour sensibiliser nos compatriotes à l'impérieuse nécessité d'appréhender, très en amont, le problème du maintien des revenus l'âge de la cessation d'activité venu.

En réassurance : les dividendes d'une politique

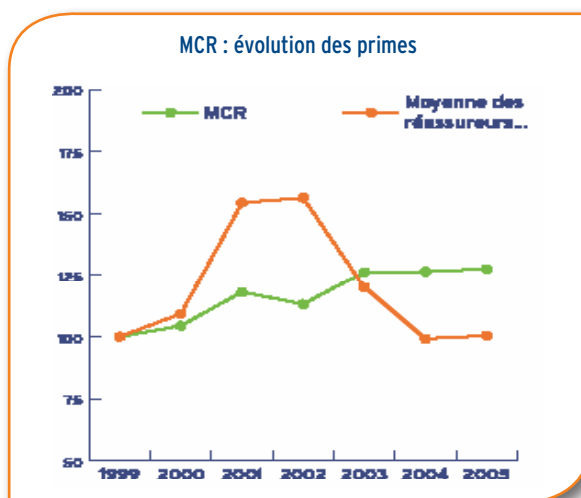
Après un exercice 2004 difficile, qualifié d'historique par les marchés, personne n'avait anticipé l'ampleur de la saison cyclonique de 2005. Celle-ci a enregistré 23 événements affectant la zone atlantique contre 15 en 2004 et 10 en moyenne pour la période 1994-1996. A lui seul, l'ouragan Katrina a causé des dommages assurés d'un montant évalué à 50 milliards de dollars, soit plus du double de l'événement le plus grave enregistré auparavant (le sinistre « twin towers » du 11 septembre 2001, d'un coût total de 20 milliards de dollars).

Le marché de la réassurance a, logiquement, assumé une part importante de ces coûts catastrophiques - de l'ordre de 50 % selon les estimations actuelles. En conséquence, les ratios combinés des grands réassureurs en 2005 dépassent souvent les 110 % malgré les hausses tarifaires légitimement pratiquées pour cet exercice.

Les agences de notation ont tenu compte de ce contexte ; d'une part, elles ont révisé à la baisse la notation de la plupart des acteurs du marché ; d'autre part, elles ont révisé

leurs modèles en accordant une importance accrue aux événements catastrophiques à occurrence considérée jusqu'alors comme négligeable.

Malgré cette conjoncture climatique très défavorable, les marchés financiers ne se sont pas détournés des investissements dans le secteur de la réassurance. Dès les



premiers mois de 2006, les réassureurs affectés par les pertes consécutives à Katrina et autres ouragans avaient globalement obtenu de leurs actionnaires un comblement des pertes subies pour un montant global de US\$ 10.153m. Par ailleurs, de nouvelles compagnies ont été créées avec un apport de capitaux d'environ US\$ 9.000m.

Les catastrophes enregistrées en 2005 ne se sont donc pas traduites par une diminution de l'offre de réassurance. La place bermudienne accroît son importance relative et semble constituer aujourd'hui une alternative crédible et pérenne aux marchés traditionnels continentaux.

Les événements de 2004 et 2005 ont conduit les réassureurs à repenser leur politique et leur stratégie. Les résultats de 2005 ont mécaniquement pesé sur les tarifs des renouvellements de 2006. Les cédantes y ont répondu par un accroissement de leur rétention, afin de contenir les budgets consacrés à l'achat de leurs protections.

Enfin, les réassureurs - comme d'ailleurs les grands courtiers - cherchent à pallier l'irrégularité de leurs résultats techniques par un renouvellement de l'offre commerciale allant dans le sens d'une diversification des services proposés. Aux produits traditionnels comme la cotation des affaires aggravées s'ajoute la fourniture d'outils de calcul des cumuls, de modélisation des produits nouveaux ou d'analyse de la solvabilité.

Avant même les préoccupations liées aux événements des deux dernières années, le groupe a attaché une grande importance à la maîtrise de ses engagements et au suivi des cumuls dans les différentes zones géographiques. Cette politique prudente lui permet de trouver sans trop de difficultés et à un prix encore raisonnable des protections en rétrocession pour l'ensemble de ses activités, même s'il a fallu, lors du renouvellement de 2006, accepter une augmentation sensible de la priorité sur certains programmes pour maintenir les coûts supportés dans des limites comparables à celles des années passées.

Au cours de l'exercice 2005, l'activité réassurance développée par la Mutuelle Centrale de Réassurance a de nouveau recueilli les dividendes des orientations prudentes suivies depuis plusieurs années en matière de souscription. Elle n'a en particulier pas été affectée de façon significative par les événements catastrophiques qui ont frappé l'Amérique du Nord et à moindre échelle le Pacifique.

En effet, au plan géographique, l'activité a été progressivement **recentrée sur les marchés européens**, le marché espagnol ayant à présent supplanté le marché allemand comme principal champ d'activité du groupe, France mise à part. En France, le groupe a veillé à réserver ces capacités à des entreprises du secteur mutualiste. D'une manière plus générale, priorité est à présent donnée à des traités à déroulement court, les affaires incendie et dommages aux biens représentant plus de 50 % du total contre moins de 20 % pour l'automobile. Les entreprises de taille moyenne, désireuses de nouer avec leur réassureur des relations de coopération durable, constituent la cible des actions de prospection des équipes de souscription.

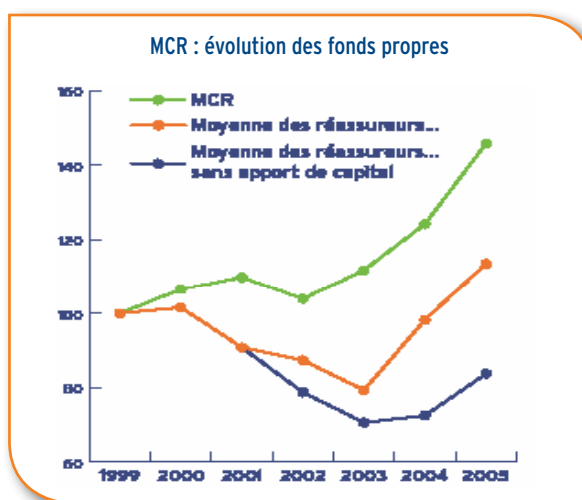
En dehors d'Europe, marchés qui représentent moins de 10 % du portefeuille conventionnel, la politique de souscription est restée pragmatique et opportuniste. Sur ces marchés, plus encore qu'ailleurs, les préoccupations de rentabilité et de maîtrise des risques sont déterminantes.

Au total, le portefeuille de traités relevant du secteur conventionnel a généré en 2005 un montant de primes acquises de 107,3 M€, en diminution de 6,1 % par rapport à 2004. Le résultat technique est négativement influencé par les malis d'estimation sur les traités de RC Médicale évoqués ci-dessus, se traduisant dans nos comptes par une perte, sur ces traités, de 8 M€. Malgré cette perte, qui n'est à ce stade pas matérialisée, le résultat technique du secteur conventionnel est bénéficiaire à hauteur de 1,57 M€ contre 4,35 M€ en 2004.

Laissées pour des raisons réglementaires en dehors du périmètre de combinaison des comptes tout en bénéficiant d'un statut identique à celui d'entreprises comprises dans

ce périmètre, toutes les **mutuelles associées** établies hors de France **contribuent aux excellents résultats** que nous vous présentons. Qu'il s'agisse de la Mutualité Agricole du Maroc, de Tunisie, du Sénégal ou du mouvement Promutuel, fer de lance de la mutualité au Québec, tous ces groupes ont connu un exercice satisfaisant, voire excellent, dans des environnements de marchés concurrentiels et difficiles. Porte-drapeau de la mutualité, tous continuent d'apporter la preuve

au quotidien de la qualité et de l'efficacité de leurs équipes dirigeantes, et de la pertinence des valeurs du mutualisme.



L'assurance non-vie : année de consolidation

En assurance non-vie, après deux années marquées par un durcissement des conditions techniques offertes par les assureurs, rendu nécessaire par les mauvais résultats d'ensemble du secteur et la fragilité des bilans qui en est résulté, les évolutions favorables des marchés et le battage médiatique fait autour de la baisse des fréquences d'accidents automobile se sont traduits par un renforcement sensible de la pression de la concurrence.

La baisse des tarifs pratiqués en assurance automobile ont fait ressentir leurs effets sur l'évolution des encaissements, en progression d'ensemble de moins de 2 %. La sinistralité, quant à elle, ne s'améliore que légèrement. Même si les pouvoirs publics ont feint de l'ignorer, l'impact de la forte réduction de la fréquence a pratiquement été compensé par la dérive persistante du coût de la réparation des préjudices corporels graves, affectant également de façon significative la liquidation des sinistres des années antérieures. Ces aggravations sont largement prises en charge par les réassureurs, conduisant à de sensibles augmentations du prix des couvertures de réassurance, déjà perceptibles lors des renouvellements de 2004 et 2005, et confirmées pour 2006.

Dans ce contexte professionnel plus difficile, l'activité et les résultats enregistrés par les **mutuelles** professionnelles membres **de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau** (Umam) et sur les opérations souscrites dans les départements d'Outre Mer, en particulier par nos mutuelles locales, ont constitué cette année encore **des motifs de satisfaction**. Même si la survenance d'un sinistre avec conséquences corporelles graves a grevé les résultats techniques en provenance de La Comtoise, l'ensemble contribue de façon significative aux excellents résultats combinés qui vous sont présentés.

Tout comme la **Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat des Transports (MAT)** ou la **Mutuelle des Débitants de Tabac de France (Mudétaf)**, qui pour sa vingtième année d'existence a enregistré de remarquables résultats, confirmant la qualité de ses souscriptions, particulièrement perceptible depuis qu'elle a accédé au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance. L'une et l'autre, sous l'impulsion d'équipes dirigeantes compétentes, ont apporté leur contribution au développement des professions qu'elles assurent, tout en veillant au strict respect de leurs règles et valeurs mutualistes.

Toutes deux ont vécu leurs premières années au sein de l'Union, avant de connaître une existence autonome, témoignage de cette capacité des structures du groupe à favoriser le développement de l'assurance mutuelle et à fédérer les initiatives. Dans ce même esprit, l'Union a eu le plaisir d'accueillir en son sein, courant 2004, une nouvelle associée, **La Comtoise**, société d'assurance mutuelle établie à Vesoul. Ces exemples ont nourri les réflexions des dirigeants de plusieurs autres sociétés d'assurance mutuelle de petite taille, qui ont approché l'Union pour examiner la possibilité d'emprunter la même voie que La Comtoise. Des discussions sont pendantes, et les perspectives de conclusions favorables pour au moins l'une d'entre elles bien réelles au 1er janvier prochain.

S'agissant de la **Marf** et de **Monceau Générale Assurances (Mga)**, la direction commune mise en place dans le cadre du protocole d'accord signé en décembre 2002, modifié par avenant au printemps 2004 n'a pas parfaitement répondu aux attentes. Le départ en décembre 2005 du directeur général commun, qui partageait, tout comme ses principaux collaborateurs, son temps entre Vendôme et Moulins a conduit à une réflexion des Conseils d'Administration concernés, conclue par la décision de geler ce projet de direction commune en attendant que les deux entreprises parviennent au même stade de rentabilité et se situent dans des phases synchrones de leur cycle de développement. Aujourd'hui, l'une, Monceau Générale Assurances, s'emploie à développer ses activités avec ses apporteurs, notamment son réseau d'agents généraux, et mobilise ses collaborateurs en conséquence, alors que l'autre n'a pas achevé le recentrage stratégique de ses opérations, et encore moins tiré les conséquences en terme de structures de gestion de cette réduction de son champ d'activité, travaux qui, lorsque le Conseil d'Administration de la Marf s'y intéressera, nécessiteront la mobilisation de ressources à temps plein.

Aussi, chaque entreprise, sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, a constitué sa propre direction

générale. Ce retard n'altère en rien la volonté des dirigeants de Mga et de son actionnaire, la Mutuelle Centrale de Réassurance de poursuivre dans le sens proposé aux dirigeants de la Marf en décembre 2002 et confirmé au printemps 2004. En tout état de cause, la Mutuelle Centrale de Réassurance entend pleinement exercer le droit de contrôle des activités opérationnelles de la Marf qui lui a été donné par l'avenant au protocole de décembre 2002, au moins tant que les soutiens financiers consentis à la Marf, en 2002 comme en 2003, n'auront pas été intégralement remboursés en application des modalités prévues par les conventions signées par les parties.

Avec un chiffre d'affaires en forte baisse, conséquence des mesures de redressement technique décidées et mises en œuvre, mais dont les effets se poursuivront également sur 2006, la Marf a enregistré des résultats techniques, qui sans être déséquilibrés, s'inscrivent en recul sur ceux de 2004 ; cette dernière année était, il est vrai, exceptionnelle parce que caractérisée par l'absence de tout sinistre automobile aux conséquences corporelles très graves (i.e. dont le coût est susceptible de franchir la priorité des protections de réassurance en excédent de sinistres) phénomène jamais observé jusque là alors que

la Marf opère dans le créneau très particulier des risques automobile aggravés.

En revanche, les comptes de l'exercice 2004 avait souffert d'une aggravation des coûts liés à la fermeture de son site de Pantin et au départ de l'ancienne direction, qui n'ont pas d'équivalent dans les comptes de 2005. Aussi, pratiquement équilibrée en 2004, la contribution pour 2005

de cette société aux résultats combinés apparaît-elle en léger excédent. L'évolution de cette contribution, pour la porter à des niveaux comparables à ceux affichés par les entreprises combinées qui exercent des métiers similaires, dépend des orientations qui seront privilégiées en matière de stratégie et d'organisation commerciale, et des réponses qui seront apportées au lancinant problème de l'inadéquation des structures au volume d'affaires souscrites et gérées. C'est dire si les deux années qui viennent seront déterminantes.

De son côté, Monceau Générale Assurances aura connu une année 2005 de transition. Après une phase d'adaptation au site vendômois, les équipes de collaborateurs, tout comme les agents généraux profitent pleinement des avantages offerts par le déménagement : multiplication des contacts, des échanges, de la formation, accélération des projets, notamment informatiques. Pour compenser les départs de ceux qui, malgré les véhicules mis gratuitement à leur disposition par l'entreprise, n'avaient pas souhaité suivre l'entreprise dans sa migration de Blois à Vendôme, villes distantes de 30 kilomètres, des opérations de recrutement ont été menées, privilégiant des collaborateurs jeunes pour rééquilibrer la pyramide des âges et préparer l'avenir. D'importants efforts de formation ont été consentis en conséquence.

Pour relayer sur le terrain cette nouvelle dynamique d'entreprise, en concertation avec les représentants des agents généraux, une nouvelle politique d'image était définie avec pour objectif de valoriser la qualité du service de proximité qu'offrent les agents généraux. Le change-



ment des logos de Monceau Générale Assurances et de sa sœur pratiquant l'assurance vie, Monceau Retraite & Épargne, décidé pour mieux faire profiter ces entreprises de la politique de communication de Monceau Assurances, fournissait l'opportunité de concevoir une politique d'image propre aux agents ; centrée autour d'une marque donnée au réseau, Monceau Assur'agence, elle se décline autour d'un logo inspiré de celui de Monceau Assurances, souligné par une signature mettant en exergue la disponibilité du réseau pour sa clientèle, « Vous écouter pour vous assurer ». L'ensemble a été présenté aux agents généraux au début de janvier. La signalétique des points de vente est en cours de modification pour s'adapter à cette nouvelle image.

En raison de l'absence d'ajustements tarifaires en assurance automobile, et de l'agressivité de la concurrence, les primes acquises enregistrées par Monceau Générale Assurance Mga ont progressé de 0,9 % en 2005.

Malgré les aménagements qui y ont été apportés, les agents restent circonspects face au nouveau contrat d'assurance automobile, dont la diffusion a commencé en 2002. La création de ce nouveau produit s'est traduite par des pertes de parc assuré, qui, il est vrai, avait beaucoup augmenté au cours des années précédentes, sans doute trop vite pour ne pas perturber l'équilibre des comptes. Ces pertes de parc ont surtout affecté les véhicules et conducteurs considérés dans la nouvelle approche technique comme sous-tarifés : en effet, construite à l'aide des méthodes actuarielles les plus modernes, la tarification de ce produit s'est délibérément écartée des principes institués voici plus de trente ans par le groupement technique professionnel. Mieux adapté à la réalité des risques, ce nouveau tarif a pour objectif de permettre un rééquilibrage du portefeuille, avec en perspective de meilleurs résultats techniques. Il contribue incontestablement à l'amélioration des risques en portefeuille, au moins autant que la politique de contrôle et de prévention menée par les pouvoirs publics.

Malgré le coût des orages de grêle qui ont frappé la Ville de Blois et ses environs en juillet, les résultats techniques restent de bonne qualité. Les sinistres corporels de très grande gravité, survenus en Nouvelle-Calédonie, qui ont pesé sur les comptes de l'exercice 2004 ont connu une évolution plus favorable qu'espéré. En revanche, une mission conduite sur place, pour comprendre les raisons de la soudaine dégradation des risques souscrits et préparer un plan de développement futur, a révélé une situation très différente de celle qui prévalait jusqu'en 2001, laquelle avait permis une expansion des opérations harmonieuse et profitable à l'ensemble des parties. Souscriptions en dehors des domaines prévus par la convention de délégation, gestion hasardeuse de la production, difficultés de communication avec le partenaire local, notamment en

matière informatique, rendant les procédures de contrôle à distance partiellement inopérantes, ont conduit à résilier la convention signée voici trente ans, tout en laissant ouverte la porte pour l'ouverture de négociations sur le devenir de cette relation, qui, si elle est rétablie dans un cadre plus satisfaisant pour l'assureur, imposera une vigilance renforcée.

Des excédents et des réserves solides

Les comptes ont été préparés conformément aux dispositions du code des assurances et des textes réglementaires applicables à la combinaison des comptes des sociétés d'assurance mutuelle, en particulier au règlement 2000-5 du 7 décembre 2000 produit par le Comité de la Réglementation Comptable. L'annexe aux comptes fournit de nombreuses explications sur ces sujets, et sur les éléments essentiels des comptes qui sont présentés. Il n'est donc pas utile de les reprendre dans ce rapport.

Tiré par la croissance des opérations vie (cf. supra), le **chiffre**

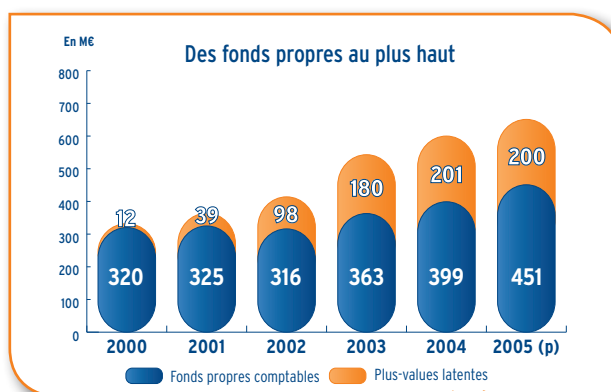
d'affaires combiné a progressé de 3,5 % pour atteindre 479.543 k€. Au total, principalement en raison de la politique d'assainissement de son portefeuille menée par la Marf, le chiffre d'affaires non vie combiné s'est élevé à 302.248 k€, en diminution de 3,4 % sur celui de l'exercice 2004.

Le compte technique non vie dégage un excédent net de réassurance de 41.589 k€, en progression sensible sur les 22.737 k€ enregistrés au titre de 2004. Certes, l'exercice 2005 a bénéficié plus que les précédents de l'évolution favorable des marchés financiers et des augmentations de valeurs qui ont été extériorisées, tandis que le contexte de taux d'intérêt maintenus à des niveaux bas a permis de réaliser des plus values obligataires, flattant les comptes de l'exercice. Mais hors produits financiers, et avant dotation aux provisions d'égalisation, assimilées à des capitaux propres par les analystes financiers et les agences de notation, **le ratio combiné non-vie net s'est encore amélioré, à 98,6 %**, dépassant le niveau déjà remarquable de 99,3 % affiché au terme de l'exercice 2004.

Le compte technique vie, qui bénéficie, conformément aux dispositions du plan comptable des assurances, des produits

financiers générés par la réserve de capitalisation, se solde par un excédent de 13.956 k€ au lieu d'un excédent de 7.805 k€ pour l'exercice 2004.

Sans doute convient-il à nouveau de rappeler ici que les comptes combinés agrègent les comptes sociaux de plusieurs entreprises d'assurance mutuelle qui n'ont pas pour finalité de dégager des bénéfices afin de rémunérer des actionnaires. Il relève des prérogatives des conseils d'administration de ces sociétés de décider du sort des



excédents dégagés par la gestion de l'exercice. Au sein de Capma & Capmi en particulier, seule mutuelle vie intégrée dans le périmètre de combinaison, le Conseil d'administration arbitre chaque année **entre la constitution de réserves propres et l'attribution de participations aux excédents complémentaires**. Dans cet esprit, le conseil de Capma & Capmi a décidé de conforter les provisions techniques spéciales des régimes de retraite en points à hauteur de 4.000 k€, et de constituer une provision pour revalorisation future des prestations à hauteur de 4.500 k€. Habituelles parce que conformes à l'éthique mutualiste défendue avec vigueur par la Mutuelle et ses élus, de telles décisions ne sont pas sans incidence sur la contribution de Capma & Capmi aux comptes techniques nets combinés.

En second lieu, il convient également de rappeler que le retournement des marchés financiers observé en 2002, confirmé et amplifié en 2003, avait permis de reprendre partiellement en 2003 les provisions pour risques d'exigibilité constituées à l'inventaire 2002, pour un montant global de 21.089 k€, contribuant de manière significative au résultat combiné de 34.628 k€ affiché en clôture de l'exercice 2003. De même, à l'inventaire 2004, des impôts différés ont été inscrits à l'actif du bilan, pour un total de 7.380 k€, en quelque sorte en anticipation des résultats futurs (d'ailleurs enregistrés en 2005), allégeant d'autant les charges de l'exercice 2004. Les comptes combinés de 2005 n'ont pas bénéficié de pareille opération.

C'est à l'aune de ces deux remarques que doit s'apprécier la qualité des résultats techniques combinés affichés pour 2005.

Les **frais généraux** enregistrés dans les comptes de l'exercice restent **maîtrisés**. Hors commissions versées aux intermédiaires, ils régressent globalement de 4,9 % à 55.390 k€ contre 58.254 k€ en 2004. Cette réduction est particulièrement sensible en assurance non-vie, métier pour lequel, avec un total de 38.717 k€, ils régressent de 7,4 %. L'exercice a en effet bénéficié à plein des effets de la fermeture par la Marf de son site d'exploitation de Pantin, fin 2003 et des premiers gains de productivité enregistrés sur le site de Moulins. Hormis ce cas particulier, les frais généraux du pôle non-vie ont régressé, de 0 assurance vie et retraite, ils ont progressé de 1,5 %, à 16.673 k€, témoignant dans ce domaine également du souci de rigueur qui anime nos équipes au quotidien. Ce pourcentage d'augmentation doit en effet mis en regard de l'augmentation des encours gérés, et surtout, de la croissance du chiffre d'affaires qui constitue une part importante de l'assiette des rémunérations versées aux collaborateurs salariés du terrain.

Au total, le compte de résultat combiné se solde par un excédent 59.394 k€, en progression sensible sur les 34.851 k€ affichés au terme de l'exercice 2004, après enregistrement d'un impôt sur les sociétés s'élevant à 26.037 k€ (contre 2.968 k€ en 2004).

Les **capitaux et réserves propres** combinés du groupe ont progressé, passant, pour la part du groupe, de 398.803 k€ au 31 décembre 2004 à **449.972 k€** au 31 décembre 2005. A ce niveau, ils représentent 98,3 % du chiffre d'affaires net de réassurance, et 11,2 % des provisions techniques nettes, soit des ratios peu fréquents dans notre profession, en tout état de cause très supérieurs à ce qui est nécessaire pour opérer, témoignant de la solidité du bilan combiné qui vous est présenté.

Au 31 décembre 2005, les **plus value latentes**, résultant de la différence entre les valeurs nettes comptables corrigées (du jeu de la surcote/décote pour les actifs obligataires évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances) et leur valeur vénale ressortent à **200.500 k€**, pratiquement identique au montant observé au 31 décembre 2004, soit 201.809 k€.

La politique opportuniste d'extériorisation de plus values sur les actifs obligataires dans une conjoncture de faible taux d'intérêt menée par les adhérents et sociétés inscrites dans le périmètre de combinaison n'a donc pas, pour ainsi dire, entamé le potentiel global. L'accroissement des plus values latentes sur les portefeuilles d'actions et actifs assimilés, passant de 18.025 k€ à 49.619 k€, a compensé la diminution du stock de plus values latentes obligataires consécutive à leurs réalisations.

En tenant compte de ces plus values, les **fonds propres réévalués s'élèvent à 650.472 k€**. Les ratios précédemment calculés ressortent respectivement à 142,0 % et 16,2 %, renforçant le diagnostic sur la qualité et la solidité du bilan.

Une politique sociale responsable

Le souci de rigueur qui anime les adhérents de Monceau Assurances depuis plusieurs années, avec pour objectifs d'offrir aux sociétaires le meilleur service au meilleur prix et de reconstituer des fonds propres pour garantir la pérennité des Institutions, s'est traduit par l'ajustement des coûts de structure au plan de charges, et par une diminution importante des effectifs salariés des adhérents de Monceau Assurances et des GIE qu'ils ont constitués pour mettre en commun leurs moyens. Une telle politique était indispensable pour sauver un groupe exsangue, en butte à de graves problèmes de solvabilité, aux effectifs pléthoriques : dans le périmètre où aujourd'hui on dénombre environ 300 collaborateurs, on en comptait 740 à la mi-1995.

Cette politique a pu être mise en œuvre grâce à l'attitude responsable des représentants élus des personnels notamment ceux de la **Fédération nationale des groupements de retraite et prévoyance** lors de la réorganisation revenue en 1997. De cette époque, ces épreuves qu'ensemble les collaborateurs et l'équipe dirigeante ont traversées avec succès, les comptes présentés aujourd'hui en constituent un nouveau témoignage, sont nées des relations sociales empreintes d'estime et de respect mutuels, soucieuses des intérêts des collaborateurs, des institutions et de leurs sociétaires, qui donnent à la formation des collaborateurs et à la politique de rémunération un relief particulier.

Indispensable pour des entreprises qui ont mis la qualité du service de proximité au cœur de leurs préoccupations en matière de relations avec le sociétariat, la politique de formation a été refondue et enrichie au cours des deux dernières années. Les ressources qui lui sont consacrées excèdent sensiblement les obligations légales. Sur le site acquis par le groupe à Vendôme, desservi en 42 minutes par TGV au départ de Paris ont été construits des bureaux et un Centre de formation, **"Monceau Campus"**, symbole de la volonté du groupe de donner priorité aux hommes, qu'ils soient salariés, agents généraux ou élus, et à leur



formation. En investissant à Vendôme, en y construisant des surfaces supérieures à ses propres besoins, le groupe a également marqué sa volonté de participer à la vie économique locale et au développement du bassin d'activité du vendômois. Le soutien apporté localement à l'ISMER, qui favorise la création de leur entreprise par des chômeurs, participe de cette logique. Le site vendômois a été officiellement inauguré le 24 mai 2005, en présence de nombreux élus, des collaborateurs et des agents généraux, du Maire de Vendôme et du Président du Conseil Général, également vice-Président de l'Assemblée Nationale.

S'agissant du volet "rémunération" de la politique de ressources humaines menée par les entreprises, il s'est agi de faire en sorte que les collaborateurs bénéficient du fruit des efforts consentis et de la prospérité retrouvée sans que les prélèvements sociaux et fiscaux, tout à fait excessifs dans notre pays, n'obèrent la part qui revient à chacun.

Dans cette logique, un accord d'intéressement interentreprises a été conclu par plusieurs adhérents en 1998, reconduit par la plupart d'entre eux en 2001. Amélioré en 2003, notamment en prévoyant un abondement des employeurs en cas de versements par le salarié de son intéressement sur le plan d'épargne entreprise, étendu à d'autres entités, au **Service central des mutuelles** en particulier, l'accord conduira à distribuer au titre de l'exercice 2005, une somme de l'ordre de 2.031 k€ (contre 1.192 k€ au titre de 2004), estimation du montant de l'abondement comprise, permettant à chacun des 300 bénéficiaires de percevoir un montant compris, selon les secteurs d'activité, entre deux mois et trois mois de rémunération.

Parvenu à son terme au 31 décembre 2005, l'accord d'intéressement doit être reconduit. Le projet présenté pour les années 2006 à 2008 aux représentants élus du personnel se traduira toutes choses égales par ailleurs, s'il est ratifié et mis en œuvre, par un accroissement de 50 % des montants à répartir.

Mettant en outre à profit les dispositions légales permettant la distribution d'un bonus exceptionnel en franchise de charges sociales, et sous certaines conditions, d'impôt sur le revenu, la direction générale de Monceau Assurances, félicitant les collaborateurs pour la qualité des résultats affichés en 2005 a décidé de verser un bonus de 1.000 €, soit le niveau maximum prévu par les textes, à chaque collaborateur bénéficiaire par ailleurs de l'accord d'intéressement.

Dans la même logique, un **régime de retraite complémentaire** par capitalisation a été mis en place, à effet du 1er janvier 2002, au profit des personnels des entreprises du groupe qui l'ont souhaité, en complément du régime mis en place au niveau professionnel, très insuffisant. Ce régime d'entreprises a été **amélioré** à effet du 1er janvier 2003 pour les cadres lorsque la population concernée, consultée par référendum, a approuvé les propositions des employeurs, accordant un point supplémentaire de cotisations moyennant cotisation par le cadre à hauteur de 1 % de son salaire. A nouveau, à effet du 1er janvier

2006, la cotisation patronale à ses différents régimes était augmenté d'un point, tant pour les cadres que pour les non-cadres ; ainsi, les droits accumulés par les non-cadres sont alimentés par une cotisation de 3 % intégralement à la charge de l'employeur, tandis que la cotisation au régime cadre s'élève à 5 %, dont 1 % est financé par les bénéficiaires.

Cette **politique sociale responsable** se poursuivra dans les années à venir. Une attention particulière devra également être portée avec les partenaires sociaux sur la durée et l'organisation du travail dans un souci de qualité de service aux sociétaires, d'amélioration de la productivité et de motivation du personnel.

Des perspectives...

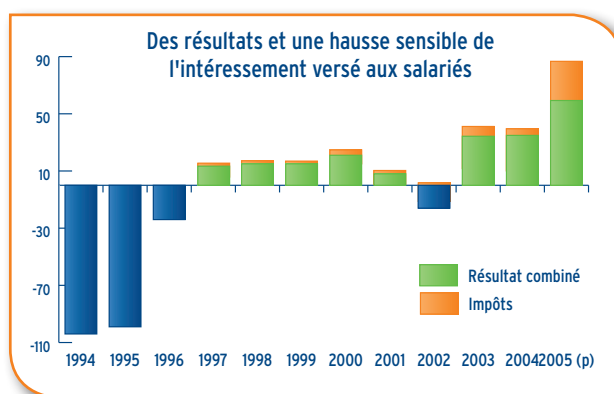
Surmontant la crise profonde qui l'a secoué au cours des années 1995-1997, le groupe a reconstitué des réserves et des **fonds propres importants**, restauré les grands équilibres techniques, en assurance vie comme en assurance non-vie, **réduit ses coûts** de fonctionnement en même temps qu'étaient améliorés les processus de gestion, indispensables pour apporter aux sociétaires qui nous font confiance une qualité de service qui corresponde à leur niveau d'exigence. Ces **acquis** des années récentes ont été à nouveau **renforcés en 2005**. Au-delà des excellents

résultats comptables affichés, l'année aura comporté nombre d'éléments de satisfaction, en matière de développement des opérations Vie notamment, encourageants dans un contexte professionnel encore difficile. Les réserves propres dont disposent les principaux membres du groupe sont importantes et excèdent largement leurs obligations réglementaires.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qua-

lité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre groupe trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Des marges de progression subsistent pour favoriser la croissance interne de nos opérations actuelles : le potentiel que représente en assurance vie le tissu associatif constitué avec le temps paraît loin d'être épuisé. Nombreuses sont également les entreprises d'essence mutualiste, associées à l'une des entités du groupe ou non, qui, soucieuses **d'élargir le domaine des services et produits** offerts à leur sociétariat peuvent accéder, si elles le souhaitent, à des savoir-faire reconnus mis à leur disposition par les structures communes du groupe.

Le groupe, tout comme ses adhérents, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, ont pour **vocation traditionnelle**, d'ailleurs reconnue dans leurs statuts, de **fédérer des entreprises mutuelles**. L'exemple récent de la Mudétaf, de la Marf ou de La Comtoise démontre à l'envi que pareille vocation reste d'actualité. Il existe au sein du groupe des structures et des moyens permettant d'accueillir des entreprises de



taille petite et moyenne, et de leur offrir, là encore tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles décident de poursuivre seules leur chemin, et de contribuer ainsi au maintien de cette mutualité de proximité qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Enfin, construire cet avenir en partenariat avec une autre Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Pourquoi pas ?

Ce serait incontestablement là une voie permettant au groupe **d'accéder à des moyens de développement** supérieurs tout en pérennisant l'existant, empruntant, en l'élargissant, la voie choisie par les délégués de Capma & Capmi qui ont voté en 1997 le principe du transfert d'une partie de l'activité de la mutuelle vers une société anonyme dont le capital serait ouvert à d'autres institutions, partageant les mêmes

valeurs et éthique mutualistes. Au plan financier, ce partenariat pourrait se traduire par une prise de participation du partenaire dans les deux filiales opérationnelles, renforcées du fait des portefeuilles reçus des adhérents de Monceau Assurances. Il pourrait également prendre la forme d'accord de réassurance avec la MCR et Capma & Capmi. En tout état de cause, l'essentiel des prérogatives

du conseil, et notamment celle de veiller au respect des valeurs et règles d'éthique mutualiste seraient préservées, voire renforcées grâce aux acquis des dernières années. Pareille orientation mérite d'être mûrement préparée et ne saurait être mise en œuvre dans la précipitation.

Si l'importance des chantiers ouverts en

2005 n'a pas permis d'avancer significativement dans ce domaine, l'intérêt stratégique d'une telle évolution reste entier. Mais le temps qui passe, confirmant le magnifique redressement des comptes de l'ensemble, apporte arguments et atouts pour aborder un tel dossier dans les meilleures conditions possible.

Vous écouter pour vous assurer

Λ0N2 6C0NTE6L b0NΛ Λ0N2 922NLE6L

Ensemble, assurons la vie

EU26W0D16' 922NLOU2 19 A16

1 + 1 + 1 font plus en commun

J + J + J toutz b1nz 6U c0mWnU

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les 1.000 élus de nos sociétés adhérentes et de leurs groupements, pour le temps qu'ils consacrent, bénévolement, au développement de nos institutions, envers leurs sociétaires pour leur fidélité et leur confiance, envers les associés de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour leur loyauté et l'excellence des relations qui ont été tissées avec les années. Que tous en soient remerciés ! Nous tenons également à remercier le directeur général et l'équipe qui l'entoure, les membres du personnel des sociétés adhérentes et des GIE de moyens pour le travail accompli, tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt des adhérents de notre Groupe. Les résultats remarquables que nous pouvons présenter, c'est à leur implication et leur motivation que nous les devons aussi. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par entités comprises dans la combinaison.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

β Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre groupe, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 2.2.4 et 2.2.5 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenues par votre groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

β La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.2.3 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre groupe à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris, le 13 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Laurent Jamet



Laurent Jamet

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Comptes de résultat combinés (chiffres en milliers d'euros)

1 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité bancaire	Autres activités	Total 2005
Primes émises	302 248	177 295	-	-	479 543
Variation des primes non acquises	2 487	-	-	-	2 487
Primes acquises	304 735	177 295	-	-	482 030
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	7 106	7 106
Autres produits d'exploitation	1 043	7 221	-	985	9 249
Produits financiers nets de charges	41 206	236 241	-	1 201	278 648
Total des produits d'exploitation courante	346 983	420 757	-	9 292	777 032
Charges des prestations d'assurances	-208 580	-390 814	-	-	-599 394
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-9 201	525	-	-	-8 677
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-6 475	-6 475
Charges de gestion	-88 579	-17 695	-	-	-106 274
Total des charges d'exploitation courante	-306 359	-407 985	-	-6 475	-720 819
Résultat de l'exploitation courante	40 624	12 772	-	2 817	56 213
Autres produits nets	17 267	11 120	-	-	28 388
Résultat exceptionnel	-1 727	977	-	1 506	757
Impôts sur les résultats	-17 844	-7 757	-	-437	-26 037
Résultat net des entreprises intégrées	38 321	17 113	-	3 886	59 321
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Entrée dans le périmètre	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné	38 321	17 113	-	3 886	59 321
Intérêts minoritaires	-	-	-	-72	-72
Résultat net (part du groupe)	38 321	17 113	-	3 959	59 393

2 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité bancaire	Autres activités	Total 2004
<i>Primes émises</i>	312 767	150 672	-	-	463 439
<i>Variation des primes non acquises</i>	6 854	-	-	-	6 854
Primes acquises	319 620	150 672	-	-	470 293
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	10 598	10 598
Autres produits d'exploitation	976	7 198	-	1 087	9 261
Produits financiers nets de charges	24 882	160 793	-	4 268	189 943
Total des produits d'exploitation courante	345 479	318 663	-	15 953	680 095
Charges des prestations d'assurances	- 228 054	- 295 425	-	-	- 523 479
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 4 712	210	-	-	- 4 503
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-10 473	-10 473
Charges de gestion	- 90 502	- 16 308	-	-	- 106 811
Total des charges d'exploitation courante	- 323 269	- 311 524	-	- 10 473	- 645 266
Résultat de l'exploitation courante	22 210	7 140	-	5 480	34 829
Autres produits nets	8 913	4 434	-	-	13 347
Résultat exceptionnel	- 5 593	- 3 586	-	-1 562	-10 741
Impôts sur les résultats	- 9 861	7 320	-	-426	-2 968
Résultat net des entreprises intégrées	15 668	15 308	-	3 492	34 468
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	268	268
Résultat net de l'ensemble combiné	15 668	15 308	-	3 761	34 737
Intérêts minoritaires	-	-	-	-115	-115
Résultat net (part du groupe)	15 668	15 308	-	3 875	34 851



COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2005			2004
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	304 735	21 581	283 154	296 724
<i>Primes</i>	302 248	21 591	280 657	290 312
<i>Variation des primes non acquises</i>	2 487	-11	2 497	6 412
Part du compte technique dans les produits nets de placements	41 206	-	41 206	24 882
Autres produits techniques	1 043	-	1 043	937
Charges des sinistres	-208 580	-11 791	-196 789	-210 797
<i>Prestations et frais payés</i>	-232 903	-6 705	-226 198	-227 100
<i>Charges des provisions pour sinistres</i>	24 324	-5 085	29 409	16 303
Charges des autres provisions techniques	-1 324	116	-1 440	352
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-74 038	-705	-73 333	-76 322
<i>Frais d'acquisition</i>	-62 556	-	-62 556	-65 090
<i>Frais d'administration</i>	-11 482	-	-11 482	-12 118
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	-705	705	886
Autres charges techniques	-8 493	-	-8 493	-8 675
Variation de la provision pour égalisation	-3 759	-	-3 759	-4 363
Résultat technique non-vie	50 790	9 201	41 589	22 737
Participation des salariés	-	-	-965	-527
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	16 655	8 335
Résultat de l'exploitation courante	50 790	9 201	57 279	30 545

	2005			2004
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	177 295	-	177 295	150 672
Part du compte technique dans les produits nets de placements	183 266	-	183 266	139 750
Ajustements ACAV (plus-values)	52 994	-	52 994	21 099
Autres produits techniques	7 221	-	7 221	7 198
Charges des sinistres	-175 790	-22 513	-153 278	-167 086
<i>Prestations et frais payés</i>	-176 671	-22 513	-154 159	-168 151
<i>Charges des provisions pour sinistres</i>	881		881	1 065
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions	-21 381	22 994	-44 376	-5 180
<i>Provisions d'assurance vie</i>	45 157	22 994	22 163	6 471
<i>Provisions en UC</i>	-66 580	-	-66 580	-12 199
<i>Autres provisions techniques</i>	42	-	42	547
Participation aux résultats	-193 643	-	-193 643	-122 656
Frais d'acquisition et d'administration	-13 457	-1 006	-12 451	-13 391
<i>Frais d'acquisition</i>	-11 972	-	-11 972	-11 251
<i>Frais d'administration</i>	-1 486	-	-1 486	-1 847
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	-	-1 006	1 006	-293
Ajustements ACAV (moins-values)	-19	-	-19	-57
Autres charges techniques	-3 054	-	-3 054	-2 545
Résultat technique vie	13 432	-525	13 956	7 805
Participation des salariés	-	-	-1 184	-665
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	11 120	4 434
Résultat de l'exploitation courante	13 432	-525	23 893	11 574

Bilan combiné au 31 décembre 2005 (chiffres en milliers d'euros)

1 ACTIF

	2005	2004
Écarts d'acquisition	-	-
Actifs incorporels	1 206	898
Placements des entreprises d'assurances	3 871 681	3 590 698
Terrains et constructions	347 317	343 479
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	3
Autres placements	3 468 156	3 179 367
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	56 206	67 849
Placements représentant les engagements en UC	487 144	420 568
Placements des entreprises du secteur bancaire	-	-
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
Autres placements	-	-
Placements des autres entreprises	29 286	32 628
Titres mis en équivalence	-	9
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	84 846	102 378
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	63 001	67 256
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres créances	21 731	26 341
Autres actifs	46 228	102 004
Immobilisations corporelles	3 802	14 075
Autres	42 425	87 929
Comptes de régularisation actif	93 565	106 402
Frais d'acquisition reportés	5 427	6 569
Autres	88 138	99 833
Différence de conversion	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 698 688	4 449 182

2 PASSIF

	2005	2004
Capitaux propres du groupe	449 972	398 803
Capital social ou fonds équivalents	83 823	67 808
Primes	-	-
Réserves (Report à nouveau)	-14 369	-20 040
Résultat consolidé	59 393	34 851
Autres réserves consolidées	321 125	316 184
Intérêts minoritaires	-391	-269
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes	3 613 366	3 482 087
Provisions techniques vie	2 824 470	2 678 828
Provisions techniques non vie	788 897	803 259
Provisions techniques en UC	487 148	420 568
Provisions pour risques et charges	5 853	3 584
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	39 008	42 114
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Dettes représentées par des titres	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres dettes	42 172	46 919
Comptes de régularisation	61 560	55 376
Différence de conversion	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 698 688	4 449 182

Annexe aux comptes combinés de l'exercice 2005

Les présents comptes respectent l'obligation faite aux sociétés mutuelles d'assurance et de réassurance d'établir et de publier des comptes dits combinés et ce, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des assurances.

En application des décisions prises par les conseils d'administration des différentes entités concernées, la combinaison des comptes est assurée par la société « Monceau Assurances - Mutuelles Associées d'Assurance », en abrégé « Monceau Assurances », société de réassurance mutuelle constituée entre les principales sociétés d'assurance mutuelles participant à cette combinaison.

Les chiffres indiqués dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les faits marquants de l'exercice sont amplement commentés dans le rapport produit par le conseil d'administration et n'appellent pas d'autre commentaire.

1 Périmètre de combinaison

Deux sociétés incluses jusqu'en 2004 dans le périmètre de combinaison en sont sorties en 2005.

Tout d'abord, la société AlsAss, qui était contrôlée à 100%, a été revendue à ses animateurs en raison de divergences marquées sur la stratégie de développement à mener et sa rentabilité. En second lieu, la participation de 20% dans Résolution, filiale commune avec April Group, détenue par Monceau Investissements Immobiliers, a été cédée, à sa demande, à April Group qui a également acheté la part détenue par l'autre actionnaire minoritaire : la présence d'actionnaires minoritaires au sein de cette société contrariait les pratiques en vigueur au sein d'April Group (par exemple au regard des mécanismes d'intégration fiscale).

Ces deux sorties se sont traduites dans les comptes combinés par une diminution du chiffre d'affaires des activités autres qu'assurance de 3.934 k€ et une augmentation des capitaux propres de 759 k€.

1.1 Intégration globale

Cette méthode est appliquée aux entités suivantes :

β Une société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances :

NOMS	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Assurances (combinante)	Réassurance	65 rue de Monceau 75008 Paris	441180957 00017	660F

β Trois sociétés d'assurance mutuelles et une union de mutuelles. Ces quatre entités, adhérentes de Monceau Assurances sont liées entre elles par les statuts de Monceau Assurances et les termes du traité d'adhésion à cette Société de Réassurance Mutuelle. Ces textes, véritable règlement intérieur du groupe qu'ils constituent ensemble, organisent en particulier les mécanismes de solidarité financière entre les membres et la mise en commun des moyens.

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance et assurance non-vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	775364383 00015	660E
Capma & Capmi	Assurance vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	775670482 00030	660A
Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam)	Assurance non-vie	36 rue de St Pétersbourg 75008 Paris	775670490 00017	660E
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)	Assurance non-vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	784338717 00019	660E

β Quatre sociétés d'assurance mutuelle associées à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Ces sociétés sont liées à la Mutuelle Centrale de Réassurance par un traité de Réassurance de durée. Ce lien se traduirait par l'obligation pour la Mutuelle Centrale de Réassurance de combiner les comptes des sociétés en question si elle établissait des comptes combinés. Cette obligation est assumée par Monceau Assurances, qui combine les comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance. En application du Code des Assurances, seules des sociétés d'assurance mutuelle régies par ce Code, donc françaises, sont intégrées dans le périmètre de combinaison. Les mutuelles associées étrangères de la Mutuelle Centrale de Réassurance, au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, qui jouissent d'un statut similaire à celui des quatre entreprises reprises dans le tableau ci-dessous, ne sont donc pas intégrées dans le périmètre de combinaison.

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Assurance non-vie	42 rue Armand Carrel 75019 Paris	333672293 00029	660E
Assurance Mutuelle des Constructeurs (AMC) en liquidation	Assurance non-vie	95 rue d'Amsterdam 75008 Paris	353076359	660E
Mutuelle de l'Allier et des Régions Françaises Assurances (MARF)	Assurance non-vie	15 av Théodore de Banville 03000 Moulins	779 038 041	660E
Mutuelle Des Débitants de Tabac de France (Mudetaf)	Assurance non-vie	75 rue d'Amsterdam 75008 Paris	350 804 00031	660E

β Trois Groupements d'Intérêt Économique :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Service central des mutuelles (Scm)	Gestion des fonctions centrales	36 rue de St-Pétersbourg 75367 Paris	703001875 00011	741J
Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36 rue de St Pétersbourg 75367 Paris	305303117 00017	672Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65 rue de Monceau 75008 Paris	45134360200012	748K

β Neuf sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau donc réassurées à 100% par elle :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Non-vie	36 rue de St Pétersbourg 75008 Paris	343070397 00025	660E
Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)	Non-vie	17 allée Jean Jaurès 31000 Toulouse	353454382 00014	660E
Assurances Mutuelles Méditerranéennes (AMM)	Non-vie	27 rue des Infirmières 84000 Avignon	775581143 00010	660E
Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe (Mag)	Non-vie	Boulevard Légitimus 97110 Pointe-à-Pitre	387891229 00016	660E
France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)	Non-vie	18 rue de la Compagnie des Indes 97400 Saint-Denis	417548237 00011	660E
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)	Non-vie	Immeuble l'Arsenal 2 rue de Tenremonde 59800 Lille	383852175 00025	660E
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)	Non-vie	Immeuble l'Arsenal 2 rue de Tenremonde 59800 Lille	394463400 00033	660E
Mutuelle d'Assurance des Négociants et loueurs de Matériels de travaux publics agricoles et divers (MUTP)	Non-vie	28 rue Chaptal 94340 Joinville-le-Pont	377715693 00018	660E
La Comtoise	Non-vie	24 rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul	77854060900014	660E

β Deux sociétés civiles :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	65 rue de Monceau 75008 Paris	32649410100016	652E
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	65 rue de Monceau 75008 Paris	31935483300018	702 B

β Huit sociétés de capitaux, contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Générale Assurances (MGA)	Société anonyme Assurance non-vie	8 rue Saint Honoré 41000 Blois	41408635500024	672Z
Sarp	Société par actions simplifiée Conseil et courtage en réassurance	36 rue de St Pétersbourg 75008 Paris	31083808100043	660 F
Monceau Retraite & Épargne (MR&E)	Société anonyme Assurance vie	65 rue de Monceau 75008 Paris	44313750000015	660 A
Domaines de Molières	Société par actions simplifiée Gestion d'un patrimoine foncier	65 rue de Monceau 75008 Paris	37582032100087	011G
AgorAssur	SARL Courtage d'assurance	36 rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris	32167698300018	672Z
Fermes Françaises	Société par actions simplifiée. Agriculture	Domaine de l'Eysselle 13230 Port Saint Louis du Rhône	06180023100039	011A
SITE (détenue à 50 %)	Société anonyme Entreposage	22-28 rue Henri Barbusse 92110 Clichy	55080096500034	631E
Cyberlibris (détenue à 57%)	Société anonyme Conception et gestion d'une bibliothèque scientifique numérisée	6 Place de la Madeleine 75008 Paris	43827533100017	722C

1.2 Sociétés combinées par mise en équivalence

Néant.

1.3 Remarques complémentaires sur l'étendue du périmètre de combinaison

N'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles dont plusieurs sociétés combinées détiennent ensemble la totalité des parts, en raison de leur activité, des principes comptables qui leur sont applicables, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme supports de contrats à capital variable ; le maintien de ces sociétés civiles en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés : il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII).

Les sociétés suivantes : la Cocoma, les SCI Rемаupin, Tarbes Adour, Investipierre, des Minimes, de l'Industrie, détenues, parfois majoritairement, par le groupe, n'ont pas été intégrées à la combinaison, puisqu'elles n'ont pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat combiné.

N'est pas non plus prise en compte dans la combinaison la société Vendôme-Rome Assurance Holding, détenue à 42 % par Sarp, mais contrôlée par le groupe immobilier Vendôme-Rome. Des discussions sont en effet toujours en cours pour une cession au groupe Vendôme Rome de la participation détenue par Sarp. La conclusion de cette négociation marquera la fin de la coopération amorcée entre les deux groupes dans le domaine de l'assurance. Les comptes sociaux 2005 de Vendôme-Rome Assurance Holding, qui détient la totalité du capital de deux cabinets de courtage, font apparaître un bénéfice de 20 k€ et des capitaux propres de 4 028 k€.

Enfin, la Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Étanchéité (M.A.P.E.) qui bénéficie du statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance n'est pas intégrée dans les comptes combinés ; son intégration ne modifierait pas de façon significative leur physionomie.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Changement de méthode

Pour la première fois en 2005, les sociétés participant à la combinaison ont évalué leurs engagements conventionnels naissant à la date de départ en retraite des collaborateurs. L'évaluation de cet engagement au 31 décembre 2004 (soit 1.358 k€) s'impute sur les capitaux propres à l'ouverture, tandis que la variation de cet engagement en cours d'exercice, soit 129 k€, pèse sur le compte de résultats combinés. Ces éléments sont inscrits au hors bilan des comptes sociaux des entreprises concernées.

2.2 Principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de cet exercice respectent les dispositions du décret N° 94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive N° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et combinés des entreprises d'assurance, l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance et le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable.

2.2.1 Clôture des comptes

Les sociétés retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes sociaux au 31 décembre à l'exception de Monceau Gestion Immobilier dont les comptes sont arrêtés au 30 septembre. Ces comptes ont été établis conformément aux articles 8 et 16 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

2.2.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

2.2.2.1 Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

2.2.2.2 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- β au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- β à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- β au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Ils sont retenus à leur valeur de réalisation à la date de la clôture des comptes.

Évaluation des placements

Les valeurs de placement détenues sont évaluées conformément aux règles du Code des assurances.

En application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Si l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par 1,159, coefficient calculé en supposant une durée de détention de 5 ans, et une revalorisation annuelle de l'actif au taux sans risque de 3 % par an. Toutes les entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de combinaison ont appliqué strictement cette règle.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actif, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil National de la Comptabilité, intégrées dans les capitaux propres, sauf lorsqu'elles sont constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances.

En conséquence, les provisions constituées dans les comptes sociaux ont été reclassées dans les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2004, et les reprises sur les provisions enregistrées dans les comptes sociaux retraitées pour l'établissement des comptes combinés, à l'exception des mouvements ayant affecté les provisions constituées dans le cadre des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances.

Provisions techniques Vie

Le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable prévoit que les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite "préférentielle", à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Le montant des provisions mathématiques et techniques vie constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison est repris à l'identique dans les comptes combinés. Les taux utilisés par ces sociétés ne conduisent pas à une sous-estimation des provisions telles qu'elles auraient été calculées par la méthode préférentielle.

En outre, les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2002 calculées avec la table prospective des rentes viagères pour les rentes en constitution, avec les tables par génération pour les rentes en service. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, l'excédent des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui pourraient être assimilés à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraités pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition.

En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement 2000-05 du CRC, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combinés ; en revanche, la mise en oeuvre de la méthode induirait un coût de gestion disproportionné.

2.2.5 Provisions techniques non-vie

Les provisions constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes sont reprises sans modification. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés inscrites dans le périmètre.

2.2.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptation en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-18 du Code des assurances.

2.2.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.2.8 Impôts différés

En raison de leur caractère peu significatif, il n'est pas enregistré d'impôts différés à payer au passif du bilan. En revanche, l'administration fiscale ayant admis les positions prises par Capma & Capmi et reconnu l'existence d'un important report fiscal déficitaire, l'impôt correspondant a été inscrit à l'actif du bilan en 2004 (pour un montant de 7.380 k€). Ce déficit fiscal a été imputé dans sa quasi-totalité sur les excédents de l'exercice, et le montant de l'impôt inscrit à l'actif du bilan de 2004 a été intégralement consommé dans les comptes de 2005. Pour les autres sociétés, l'existence de reports fiscaux déficitaires n'a pas donné lieu à inscription d'une créance à l'actif, soit en raison de leur caractère peu significatif, soit par application du principe de prudence.

2.2.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont inscrites dans les réserves propres. Ce montant, inscrit dans les capitaux propres, ne devant pas dans un avenir prévisible être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'a été constaté ni droit des assurés, ni impôt différé du fait du retraitement de cette partie de la réserve de capitalisation.

Fait exception à cette règle générale la réserve de capitalisation constituée jusqu'en 1996 dans le cadre du Régime Collectif de Retraite géré par Capma & Capmi lors de la réalisation de plus-values sur cession d'actifs obligataires (26.074 k€). Cette partie de la réserve de capitalisation globale est reclassée en provisions mathématiques.

2.2.10 Engagements hors bilan

Cette rubrique reprend principalement les engagements donnés aux cédantes dans le cadre de l'activité de réassurance.

2.3 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

2.3.1 Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes sociaux des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans leur quasi-totalité, des sociétés d'assurance.

2.3.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités en résultat dans les comptes combinés, à l'exception de la réserve de capitalisation constituée sur les contrats régis par l'article L 441-1 du Code des assurances (cf. supra).

2.3.3 Réassurance interne

Les relations de réassurance interne entre Monceau Assurances et ses adhérents sont matérialisées par un traité de réassurance, dit «traité d'adhésion», établi sur le même modèle pour tous les adhérents.

Les cessions proportionnelles des mutuelles adhérentes sont réparties entre la MCR et Monceau Assurances, alors que la réassurance non proportionnelle est assumée par la MCR seule. La MCR cède à Monceau Assurances, en vertu des traités d'adhésion, une quote-part des traités proportionnels acceptés des adhérents de Monceau Assurances.

La totalité de ces opérations, ainsi que les opérations de réassurance entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et ses Associés, sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

2.3.4 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions de placements représentatifs de provisions techniques ont été maintenues dans les comptes combinés.

2.3.5 Prêts et emprunts intra-groupe

Le traité d'adhésion à Monceau Assurances prévoit l'intervention de cette société au bénéfice de ses adhérents lorsqu'ils rencontrent des difficultés en matière de solvabilité ou de couverture des engagements réglementés. Les opérations réalisées par Monceau Assurances dans le cadre de ce traité et de ses missions statutaires (souscription aux emprunts pour fonds social complémentaire, prêts subordonnés ou mise à disposition de titres dans le cadre des articles 1892 et suivants du Code civil), tout comme des opérations de même nature réalisées par d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont éliminées.

2.3.6 Opérations des groupements d'intérêt économique

L'élimination des comptes courants réciproques entre les GIE et leurs adhérents permet l'intégration des actifs immobilisés des GIE dans les comptes combinés.

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- β les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés elles-mêmes incluses dans ce périmètre ;
- β les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3 Informations sur les postes de résultat et de bilan

3.1 Compte technique de l'assurance non-vie

3.1.1 Chiffre d'affaires

	Exercice 2005			Exercice 2004		
	Affaires directes	Acceptations	Total	Affaires directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	186 241	116 008	302 248	196 676	118 091	314 767
Primes cédées ou rétrocedées	21 573	18	21 591	22 436	19	22 455
Chiffre d'affaires net	164 668	115 989	280 657	174 240	118 072	292 312

3.1.2 Cessions et Rétrocessions

	Exercice 2005			Exercice 2004		
	Affaires directes	Acceptations	Total	Affaires directes	Acceptations	Total
Primes cédées	21 573	18	21 591	22 436	19	22 455
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs	-11	-	-11	442	-	442
Autres produits techniques	-	-	-	39	-	39
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	3 038	-8 008	-4 969	-1 947	-2 808	-4 755
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	-4 598	-2 107	-6 705	-8 149	-4 434	-12 583
Commissions de réassureurs	-228	-478	-705	-681	-205	-886
Résultats techniques	19 775	-10 574	9 201	12 141	-7 428	4 712
Intérêts versés aux réassureurs	6	42	48	7	119	126
Valeurs remises en nantissement	44 087	27 041	71 128	38 201	17 470	55 671

3.1.3 Provisions techniques à la clôture

	Exercice 2005			Exercice 2004		
	Affaires directes	Acceptations	Total	Affaires directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	27 757	15 495	43 252	31 523	14 046	45 569
Cédées	137	44	181	127	44	171
Nettes	27 620	15 451	43 071	31 397	14 002	45 399
Provisions de sinistres						
Brutes	323 258	422 386	745 644	332 102	425 587	757 689
Cédées	45 949	37 390	83 339	49 252	28 508	77 760
Nettes	277 309	384 997	662 306	282 850	397 079	679 929

3.2

Compte technique de l'assurance vie (affaires directes)

3.2.1

Chiffre d'affaires

	Exercice 2005	Exercice 2004	Variation
Chiffre d'affaires brut	177 295	150 672	17,7%

3.2.2

Provisions techniques à la clôture

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Provisions techniques	2 824 470	2 678 828
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	487 148	420 568
Total	3 311 617	3 099 396

3.3

Produits financiers nets de charges

La prise en compte dans les comptes sociaux des écarts constatés entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenu fixe figure dans les comptes combinés pour 4.751 k€ en "Autres produits de placements" et 2.853 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 4.910 k€ et 5.546 k€ en 2004.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	Total N	Total N-1
Revenus des placements	23 515	127 206	233	150 954	150 702
Autres produits des placements	8 705	10 489	958	20 152	19 117
Profits provenant de la réalisation des placements	33 855	77 027	196	111 078	38 561
Ajustement ACAV (Plus values)	-	52 994	-	52 994	21 099
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 057	-653	-134	-1 844	-2 702
Autres charges des placements	-3 081	-10 498	-38	-13 617	-13 969
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 076	-9 184	-14	-13 275	-10 040
Ajustement ACAV (Moins values)	-	-19	-	-19	-57
TOTAL	57 861	247 362	1 201	306 425	202 713

3.4 Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 55.390 k€ contre 58.254 k€ en 2004.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- β les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- β les frais d'acquisition qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- β les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;
- β les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- β les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

FRAIS NON VIE	2005	2004	Variation
Coût d'acquisition	16 062	17 101	-6,1%
Gestion des prestations	7 285	8 023	-9,2%
Administration	6 335	7 676	-17,5%
Autres charges	8 650	8 556	1,1%
Gestion des placements	385	466	-17,4%
Total	38 717	41 822	-7,4%

FRAIS VIE	2005	2004	Variation
Coût d'acquisition	10 935	10 785	1,4%
Gestion des prestations	1 113	1 121	-0,7%
Administration	1 261	1 624	-22,4%
Autres charges	3 054	2 545	20,0%
Gestion des placements	311	356	-12,6%
Total	16 673	16 431	1,5%

TOTAL DES FRAIS	2005	2004	Variation
Coût d'acquisition	26 998	27 886	-3,2%
Gestion des prestations	8 397	9 145	-8,2%
Administration	7 596	9 300	-18,3%
Autres charges	11 704	11 101	5,4%
Gestion des placements	696	822	-15,3%
Total	55 390	58 254	-4,9%

3.5 Effectifs

Les sociétés adhérentes de Monceau Assurances, leurs deux filiales communes Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, et les GIE de moyens communs constitués entre eux (le Service central des mutuelles et la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance), employaient ensemble 300 personnes au 31 décembre 2005.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Direction	15	16
Cadres	134	134
Employés	151	155
Total	300	305

3.6 Évolution des capitaux propres

Voir tableau page suivante.

Libellés	Fonds propres au 31/12/2004	Variation des capitaux et fonds d'établissements	Variation de périmètre et % d'intérêts capitalistiques	Dividendes versés	Dividendes reçus des filiales	Divers	Variation de la réserve de capitalisation	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2005
Fonds propres sociaux	507 008	2 015	-9	-762	-	-8 703	11 119	60 668	571 338
Retraitements d'homogénéisation									
- sur les amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur les provisions pour gros entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	-	-	-	-	-	-	-	340	340
Total retraitements d'homogénéisation	-	-	-	-	-	-	-	340	340
Retraitements de consolidation									
- Réserve de capitalisation	-26 074	-	-	-	-	-	-11 119	11 119	-26 074
- Provision pour risque d'exigibilité	187	-	-	-	-	-	-	-187	-
- Réserve spéciale des plus values long terme	-	-	-	-	-	-13	-	13	-
- Provisions mathématiques cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provision intéressement et divers	-	-	-	-	-	-1 430	-	-385	-1 815
- Provision pour dépréciation des titres/créances des entités consolidées	2 051	-	-	-	-	-93	-	-93	1 865
- Provisions de nature fiscale	7 380	-	-	-	-	-	-	-7 380	-
Total retraitements de consolidation	-16 456	-	-	-	-	-1 536	-11 119	3 086	-26 024
Elimination des opérations internes									
- Dividendes reçus des filiales	-	-	-	-	762	-	-	-762	-
- Plus ou moins values de cession	-	-	-	-	-	-382	-	-3 902	-4 284
- Provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dépôts espèces	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Résultats de réassurance	75	-	-	-	-	-	-	-75	1
- Comptes courants GIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éliminations internes	75	-	-	-	762	-381	-	-4 739	-4 283
Total des fonds propres retraités à 100%	490 628	2 015	-9	-762	762	-10 620	-	59 356	541 371
- Part sur les fonds retraités	490 627	2 015	-9	-762	762	-10 620	-	59 356	541 370
- Ecart d'acquisition									
Brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Elimination des titres	-91 824	-	8	-	-	382	-	37	-91 398
Contribution aux Fonds Propres - part de Monceau Assurances	398 803	2 015	-1	-762	762	-10 238	-	59 393	449 972
Contribution aux fonds propres - Intérêts minoritaires	-269	-	-	-	-	-50	-	-72	-391

3.7 Passifs subordonnés

Néant

3.8 Provisions pour risques et charges

Conformément aux accords professionnels des 2 février 1995, 7 juillet 1995 et 28 décembre 1995, le Régime de Retraite Professionnel a été fermé, et des provisions techniques constituées pour couvrir l'intégralité des droits acquis au 31 décembre 1995 par les salariés du secteur. Les sociétés d'assurance ont eu la possibilité d'acquitter leur part dans la provision technique du régime en une fois ou d'étaler le règlement. Plusieurs des entreprises inscrites dans le périmètre de combinaison ont acquitté la totalité de leur dû. Le montant résiduel des provisions enregistrées dans les comptes combinés pour couvrir les sommes restant à payer s'élève à 135 k€, contre 417 k€ à la fin 2004.

3.9 Placements (*)

31 décembre 2005				31 décembre 2004		
Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence		Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence
Terrains et constructions	511 946	532 629	20 683	490 052	517 413	27 361
Titres mis en équivalence	-	-	-	9	9	-
Obligations	2 546 810	2 634 092	87 282	2 322 783	2 437 398	114 615
Actions	1 240 237	1 289 856	49 619	1 130 306	1 148 331	18 025
Prêts	19 830	19 830	-	21 861	21 861	-
Dépôts espèces chez cédants	10 889	11 159	271	74 859	75 095	236
Autres dépôts espèces	58 401	58 591	190	4 032	4 032	-
TOTAL	4 388 112	4 546 156	158 044	4 043 903	4 204 139	160 236

(*) y compris les placements représentant les provisions techniques afférentes aux Contrats Vie en unités de compte.

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Dans ce tableau, ne sont pas déduites des valeurs nettes comptables, les surcotes / décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe conformément à l'article R 322-19 du Code des assurances, enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 42.456 k€ contre 41.573 k€ à la fin 2004.

Pour apprécier les plus-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments. Ces plus-values latentes ressortent ainsi à 200.500 k€ au 31 décembre 2005 (201.809 k€ au 31 décembre 2004).

Engagements donnés	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	311 712	311 134
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 755	1 903
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	308 957	309 231
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	72 050	55 671

1 + 1 + 1 font plus en commun





mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Assurances mutuelles associées

Société de réassurance mutuelle

Entreprise régie par l'article R 322 - 84 du Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com